

Le : 23 / 01 / 12



Nos réf : EG/SB - N°11-2012
Affaire suivie par : G. ESTIENNE
N° de poste : 4142
Vos réf :
Objet : Responsabilité restauration et études

Madame la Directrice
Monsieur le Directeur

Mesdames, Messieurs,

Plusieurs de vos collègues m'ont fait part de rumeurs et d'interrogations concernant l'organisation des responsabilités restauration et études.

Effectivement, à compter de la rentrée scolaire 2012, d'importants changements vont être opérés dans l'accueil du périscolaire et des centres de loisirs puisque, après une étude approfondie, la municipalité a décidé d'organiser cet accueil en un marché global attribué à un seul prestataire.

Cette évolution correspond avant tout à la recherche d'une plus grande sécurisation des contrats et des statuts des animateurs et donc une amélioration de la qualité du recrutement et de l'accueil.

Pour autant, la définition de cette prestation n'est pas exclusive de l'intervention des personnels de l'Education Nationale. Au contraire, la ville est attachée à l'idée du lien fort entre l'école, les enfants et les familles que les directeurs et enseignants assurent sur ces moments. Il n'est donc en aucun cas envisagé de retirer la possibilité de cette intervention riche et essentielle.

Ces interventions du personnel de l'Education Nationale seront toujours possibles et sur la base du volontariat.

Néanmoins, afin d'éclaircir les rôles de chacun, des fiches de postes et des lettres de mission seront proposées pour définir le cadre d'intervention des différents personnels et pour sécuriser votre action.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.


Madame SIINO
adjointe au maire chargée de l'Education

Copie à : Madame NGUYEN, monsieur SAUGEAY

HÔTEL DE VILLE